

En cas de licenciement illégal, l'indemnité prud'homale est plafonnée à 15 mois de salaire

La durée du congé en cas de décès d'un proche (enfant, conjoint-e, ...) n'est plus garantie par la loi

Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour

Après un accord d'entreprise, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié

Les temps d'astreinte peuvent être décomptés des temps de repos

Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques

LOI TRAVAIL, NON MERCI !

Par simple accord on peut passer de 44h à 46h de travail maximum

Une mesure peut-être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats



La visite médicale d'embauche transformée en une... visite d'information

Les 11 heures de repos obligatoire par tranche de 24 heures peuvent être fractionnées

Le plancher de 24 heures hebdomadaires pour un contrat à temps partiel n'est plus la règle dans la loi

Les apprentis mineurs pourront travailler 10 heures par jour et 40 heures par semaine

Il suffit d'un accord d'entreprise pour que les heures supplémentaires soient 5 fois moins majorées

Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail